

Révision des ordonnances sur l'accès au réseau ferroviaire et de l'ordonnance sur les horaires ; ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous vous remercions de nous associer à la procédure de consultation citée en titre. Nous sommes en mesure de se prononcer comme suit à son sujet.

Le Conseil d'État neuchâtelois soutient la démarche engagée par le Conseil fédéral, en vue d'adapter l'OARF pour la rendre cohérente avec les ajustements récents des autres bases légales. Au vu des modifications techniques, nous renonçons à une prise de position détaillée.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 février 2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND